

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2e.
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1er, et chez Destribles aîné, libraire, rue Saint-Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, } Hors du département
32 francs pour 6 mois, } du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.
64 francs pour l'année.

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 28,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	TEMP.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	9 deg. dessus zéro.	68 degrés.	27 pouces 9 lignes.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
7 heures.	0 hen.	4 heures.			
54 m.	1 m. 35.	6 m.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 28 décembre 1839.

COMMISSION DE SECOURS POUR LES OUVRIERS SANS TRAVAIL.

Lorsque nous acceptâmes de quelques-uns de nos concitoyens l'honorable mission d'organiser une souscription en faveur des ouvriers sans travail, c'est que déjà des besoins pressants exigeaient de prompts secours, et qu'il nous sembla que dans de pareilles circonstances chacun devrait recevoir mandat de sa conscience et de son cœur.

Permis sans doute à ceux qui aiment mieux nier le mal que d'y porter remède, de se boucher obstinément les yeux et les oreilles. Nous ne voulons pas élever de doute sur leur bonne foi, et nous aimons mieux les accuser d'erreur que de dureté; mais qu'ils comprennent du moins l'inconvenance de leurs attaques.

Le *Courrier* prétend que la misère des ouvriers a été exagérée. Nous le voudrions bien sincèrement; mais chaque jour les nombreuses demandes qui nous sont adressées nous attestent le contraire; et dernièrement encore, le conseil des prud'hommes, consulté sur cette question, a répondu que, d'après son estimation, la moitié des métiers avait cessé de battre.

Le *Courrier* prétend que les quêtes faites à domicile par les personnes qui ont bien voulu se charger de nos listes sont illégales. Y a-t-il une loi qui défende, qui puisse défendre à un citoyen d'aller solliciter des secours pour celui qui souffre? Allons donc! la loi que vous insultez ne saurait condamner une bonne action.

Le *Courrier* nous assure que l'autorité veille et prend des mesures pour assurer le sort des classes ouvrières. Eh bien! nous demandons quelles sont les mesures prises, si la commune a voté des fonds, si les bureaux de bienfaisance ont distribué plus de dix livres de pain par famille depuis un mois, ce qu'on a fait enfin pour soulager une classe dont une moitié est sans ouvrage, et dont l'autre trouve à peine aujourd'hui dans son travail une ressource contre la faim. Et, du reste, n'eût-on aucun reproche à se faire, fût-on en état de prévenir une détresse qu'on n'a pas su prévoir, tant qu'il restera une larve à sécher, une infortune à consoler, pourra-t-on sans injustice adresser un reproche à ceux qui se dévouent à l'accomplissement de ce devoir?

Au reste, ou il y a du travail, et alors qu'on nous dise quel est celui de MM. les fabricants à qui il faut adresser les ouvriers qui se plaignent d'en manquer, ou il n'y en a pas, et alors qu'on nous indique quand et comment on distribuera aux malheureux le pain nécessaire pour faire vivre leurs familles.

Si on le fait, nous consentirons à renoncer à la tâche que nous nous sommes imposée; mais jusque-là notre conscience nous fait une loi de persévérer.

Quant à la distribution des secours que nous pouvons accorder, elle se fait avec le concours de trente citoyens honorables chargés de prendre sur les demandes de secours les renseignements nécessaires; ce mode offre pour le moins autant de garantie d'impartialité que celui qui est suivi dans les autres institutions, et ne nous semble pas exiger de contrôle.

Les membres de la commission,

LORTET, BERTHOLON, LAFOREST.

REVUE DE LA SEMAINE.

Quelque vides que soient d'ordinaire les discours d'ouverture, quelque peu d'état qu'il soit permis de faire des promesses ou des assurances qu'ils donnent, on veut y chercher la situation du pays, on leur demande une ombre, un reflet, une teinture de la pensée gouvernementale, ou du moins de la politique passagère du moment.

La situation du pays y est toujours menteuse. C'est en vain que les princes font de longs voyages sous prétexte de s'instruire; rien ne profite aux princes, car il y a toujours entre eux et le peuple des hommes intéressés à leur prêter leurs propres yeux, ou à diriger leurs regards de manière à ce qu'ils ne voient qu'un coin du tableau. M. le duc d'Orléans était à Lyon il y a un mois; s'il avait pu voir d'autres hommes que les complimenteurs officiels, entendre autre chose que des harangues officielles, le ministère n'aurait pas fait dire au roi que l'ainé de ses fils avait trouvé partout le développement du travail, car cela est malheureusement faux pour nous.

Après avoir applaudi à l'assurance que le gouvernement se résout à nous donner enfin que nous conserverons l'Afrique, baptisée française du sang de nos soldats, nous avons vainement cherché la pensée nationale, le système national dans lequel doit toujours marcher un pouvoir qui veut être fort et durable. Au lieu d'une pensée d'avenir, nous n'avons trouvé qu'une pensée étroite et mesquine enfermée dans un *statu quo* impuissant, limitée à une conservation impossible. Et voilà ce qui fait de ce discours une pâle copie de tous les autres. Ce qui les rend ternes et insignifiants, ce n'est ni le manque de talent dans les écrivains qui les font, ni les circonstances dans lesquelles on les prononce, c'est l'absence de toute pensée féconde.

Regardez l'avenir; rendez-vous compte de la marche constante de l'esprit public; étudiez par quelles phases successives la société doit passer en gravitant toujours vers un état meilleur, mettez-vous à la tête de cette société, non pas en travers, pour retarder sa marche, mais à sa tête comme guides, et alors elles seront empreintes d'un vif

intérêt, ces communications dans lesquelles vous direz au pays les efforts que vous aurez faits pour seconder les siens, les pensées qui vous doivent diriger avec lui. Mais quand vous direz que le devoir d'un règne est de maintenir les institutions dans les limites établies, vous proclamerez que vous n'avez pas compris votre mission; vous rappellerez involontairement ce duc puissant d'une féodalité puissante qui avait pris pour devise ces mots superbes: JE MAINTIENDRAI! Il est tombé, lui d'abord, puis l'institution sociale dont il était l'un des appuis, et de toute cette force qui était bien active, de toute cette puissance qui était bien grande, il n'est rien resté que le souvenir et la devise, pour vous prouver que tout marche, que tout se modifie, que tout change, et que le progrès doit renverser en passant tous les champions d'une immobilité qui n'est pas dans la nature humaine.

Non, rien ne saurait maintenir là où il n'y a que désorganisation, là où l'absence de tout but moral ne permet pas de donner une direction morale; et quand on parle des institutions, il faut regarder autour d'elles: jamais l'anarchie ne fut plus complète, jamais le découragement plus grand, jamais l'égoïsme plus honoré et plus heureux; est-ce là ce qu'on veut conserver? Les institutions doivent progresser; on ne conserve qu'à la condition d'améliorer; le *statu quo* dans les lois est un non-sens, une impossibilité.

En l'absence d'une pensée sociale sans laquelle toute force est impuissante, le discours du trône a été ce qu'il pouvait être dans la situation fautive où le pouvoir se place vis-à-vis de la nation; il a manqué d'élévation et de grandeur parce qu'il n'y a dans le but gouvernemental aucune de ces qualités. Et remarquez combien ce manque d'une grande pensée exerce une influence fatale sur les autres pouvoirs de l'état: la chambre des députés élit son président, et sans s'occuper de principe, sans y songer même, elle rappelle celui de la dernière session, par routine et non autrement, car on ne choisit pas par système un homme qui ne représente précisément aucun système.

Si l'on veut regarder ce choix comme un acte d'adhésion au ministère, quelle signification a-t-il? Le ministère est plus incolore qu'il ne l'était l'an passé. Alors, malgré la tâche de sa nomination, peut-être lui était-il donné d'avoir une volonté, d'être lui; on pouvait mettre cette faculté en doute, du moins on n'avait pas le droit de la nier. Mais il n'y a plus d'illusion permise, aujourd'hui qu'il a été considéré par le chef de l'Etat divulguant la mésintelligence qui règne entre lui et le cabinet; on ne peut plus s'abuser quand on voit le ministère accepter, sans répondre, le ridicule que lui jettent les feuilles du château à propos d'un projet sur la liberté individuelle qu'un des membres du cabinet avait la bonne intention de ressusciter. Ainsi donc, quand il est paralysé, quand il ne saurait montrer une tendance quelconque sans trembler de s'entendre démentir, la nomination d'un président qu'il appuie ne prouve rien, sinon qu'il pourra réunir une majorité qui lui permettra de rester dans son impuissance.

Le choix des présidents des bureaux n'a pas plus de signification; il y a eu de petites intrigues, des froissements de petits amours-propres, des satisfactions données à de petites rancunes, ou des assurances à de petites craintes; voilà tout. Cela n'a d'importance que pour ceux qui se préoccupent des personnes et non des principes.

Dans l'autre chambre, asyle où vont s'abriter et mourir tant d'hommes qui essaient de se survivre, un des pairs qui souhaitent à leur institution la jeunesse et la vie qui n'est qu'en eux, a, dès la première séance, vivement attaqué les dernières promotions. Il s'est indigné de voir la pairie dédommager ceux que l'urne électorale a déshérités, payer la dette d'un cabinet, abriter les vaincus; il n'a pas vu qu'il n'en peut plus être autrement, que la pairie est une institution qui a fait son temps, qu'elle est vieillie et qu'elle est condamnée à végéter comme les vieillards.

Voilà dans quelles dispositions, avec quelle physionomie la session commence; de pareilles prémices ne promettent qu'impuissance, absence de luttres vives et énergiques, si la voix du pays ne faisait pas entendre au dehors un cri de réforme qui retentirait au dedans et ira tirer le pouvoir de sa léthargie fatale. K.

Chronique Lyonnaise.

Mercredi au soir un individu nommé Rullaire, natif de Saint-Didier (Loire), a été arrêté dans la rue de la Plume, où il avait volé un pantalon à l'étalage d'un marchand-tailleur de cette rue.

Le manège qu'on a vu faire à cet homme avant qu'il en vint à dérober le pantalon, a donné la certitude qu'il n'était pas seul, et a fait naturellement penser qu'il cherchait à travailler plus en grand. Ses aides n'ont pu être arrêtés.

La foire qui se tient chaque année à Saint-Etienne, à l'époque de la Noël, avait amené, samedi dernier, beaucoup de vendeurs et d'acheteurs dans cette ville.

La messe de minuit, rendez-vous des amoureux, des farceurs de bas étage et des industriels, autant que des personnes pieuses, a été troublée dans plusieurs églises, par des scènes scandaleuses.

A l'église de Saint-Nizier, on en est venu à crier à la

garde et à requérir les surveillants pour mettre fin à une rixe qui s'était élevée entre quelques personnes qui, sûrement, n'étaient pas là pour la messe et qu'il a fallu emmener.

A la Charité, une chaîne de filoux avait été organisée; les objets volés circulaient de main en main comme le seau dans l'incendie, et arrivaient dans un confessionnal, innocent recéleur, où était assise une femme qui recevait le produit des vols. On s'est heureusement aperçu des opérations de la bande; la femme et quelques-uns de ses complices ont été arrêtés.

Dimanche dernier, un habitant d'Orgelet (Jura), passant à Montaigny, aperçut, sous le porche de l'église, une femme qui se cramponnait après un homme d'une haute stature, et le curé qui tirait les jupons de cette femme: c'étaient le curé et sa sœur qui reprochaient à un conseiller municipal d'avoir fait sonner la cloche pour une assemblée, et qui auraient peut-être joint l'action aux paroles sans l'intervention d'autres personnes moins passionnées. On nous assure que la sœur du curé a perdu son béguin dans la bagarre. Quand l'autorité supérieure mettra-t-elle donc un terme aux conflits qui s'élèvent trop fréquemment dans cette commune, au sujet de la cloche, entre l'église et la municipalité?

LISTES DE SOUSCRIPTIONS EN FAVEUR DES OUVRIERS SANS TRAVAIL.

No 101. — Par MM. Murat et Verney.

MM. Murat, 1 f. — Blanchery, 50 c. — Compiègne, 50 c. — Un canot de la rue Neyret, 5 f. — Verney, 2 f. — Fortier, 1 f. — Lambert, 2 f. — Chabal aîné, 50 c. — Replat, 1 f. — Talant, 1 f. — Jeannelle, 1 f. — Courtois, 1 f. 50 c. — Montagnier, 1 f. — Berthelier, 1 f. — Tray, 50 c. — Girard, 1 f. 50 c. — Antoine Verne, 2 f. — Gilles Girard, 1 f. 50 c. — Pierre Girard, 1 f. — Bonin, 50 c. — Bicon fils, 1 f. — Kettmann et Simond, 2 f. — Marque, 50 c. — Fabre, 1 f. 50 c. — Anonyme, 50 c. — Anonyme, 50 c. — Dangreville, 50 c. — Anonyme, 60 c. — Anonyme, 50 c. — Revolot, 50 c. — Anonyme, 20 c. — Burgas, 1 f. — Manissier, 1 f. — Une domestique, 5 c. — Gubian, 1 f. — Descaux, 1 f. — Elmigère, 1 f. — Guit, 25 c. — Anonyme, 20 c. — E. B., 50 c. — E. D., 50 c. — A. B., 50 c. — B., 50 c. — B., 25 c. — Gustave P., 50 c. — P., 25 c. — L., 50 c. — L. L., apprenti, 25 c. — A. D., 50 c. — Blanc, 50 c. — Rastoul, 50 c. — Saunot, 50 c. — Gramusset, 50 c. — B., 1 f. — B. B., 1 f. — G., 75 c.

Total, 48 f. 80 c.

No 87.

Une soirée d'amis, 64 f. 75 c. — MM. Ad. Potton, 2 f. — Mlle Caroline Emieux, 1 f. — A. Emieux, 1 f. — Gué et Philibert, 5 f. — E.-P. Lapin, 5 f. — Charles Savy fils, 2 f. — Caillot aîné, 5 f. — Luque Play, 5 f. — Jobié, 1 f. — Jirié fils, 3 f. — Jobert, 3 f. — Rouret et Chalvin, 5 f. — Savoie, 5 f. — Mme Couturier, 1 f. — Un anonyme, 5 f. — Un anonyme, 5 f. — Un anonyme, 2 f. — Masson, 5 f. — A. Potton, 10 f.

Total, 135 f. 75 c.

M. Mollard, collecteur.

(2^e versement.)

Mme D., 2 f. — Mme L., 1 f. — MM. Constant, 1 f. — J.-J. Lecourt, 1 f. — Philippeau, 3 f. — Philibert, 5 f. — Anonyme, 3 f. — Anonyme, 3 f. — Letaud, 2 f. — A. de Ch., 15 f. — Joli, 3 f. — Les musiciens de chez M. Girard, 6 f. — Charles, Eugène, Philippe, 3 f. — Reynold, 5 f. — Cazard, 5 f. — Anonyme, 3 f. — Anonyme, 2 f. — Bernard de M., 2 f. — Anonyme, 2 f. — Anonyme, 2 f. — Anonyme, 5 f.

Total, 74 f.

No 42. — Collecteur: M. Pallud.

MM. Pallud, 5 f. — Reignier, 2 f. — Gros, 50 c. — Barbier, 1 f. — Plasard, 50 c. — Roland, 1 f. — Guillet, 50 c. — Joyet, 2 f. — Emin, 2 f. — Geuray, 2 f. — Lechier, 1 f. — Cornutier, 50 c. — Marchal, 50 c. — Un anonyme, 5 f. — Médail, 2 f. — Julie A., 50 c. — Un anonyme, 50 c. — Laurent, 1 f. 50 c. — Belin, 1 f. — Cochard, 1 f. 50 c. — D. Dubaud, 1 f. — Viard, d'Ecally, 2 f. — Béraud-Lora, 5 f.

Total, 38 f. 50 c.

No 38. — Par MM. Vallard et Pierre Dalbert.

MM. Vallard, fabricant, 15 f. — Dalbepierre, 10 f. — Plisson, 1 f. — Philippe, 5 f. — Guidam, 1 f. — Guidam, 85 c. — Neyret, 10 f. — Laurent, 5 f. — B. Marthoud, 5 f. — Berthaudin, 5 f. — Ribard, 2 f. — Pelletier, 1 f. — Seguin, 5 f. — Berthet, 5 f. — Charvet, 2 f. — Volpeline, Boutellon et Ce, 5 f. — Peirre et Musion, 5 f. — J. Morel, 10 f. — Bonnet et Ce, 5 f. — Lapi, 1 f. — Aimé Babouin, 10 f. — Blondel, 1 f. — P. Jarri, 3 f. — Canonge, 2 f. — Mergru, négociant et fabricant de tulle, 2 f. — Ducis, fabricant de tulle, 2 f. — Villet, teinturier, 3 f.

Total, 121 f. 85 c.

Total de ce jour.	418 f. 90 c.
Listes du samedi 28.	280 90
Listes du mercredi 25.	418 60
Listes précédentes.	1,588 40

Total jusqu'à ce jour. 2,706 80

Paris, 26 décembre 1839.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Voici les noms des députés de l'extrême gauche, de la gauche et du centre gauche absents de Paris ou qui n'ont pas encore pris part aux premiers travaux de la chambre:

MM. Arago, Chaix-d'Est-Ange, Charpentier, le maréchal Clauzel, Coraly, Dutheil, Desabes, Deslongrais, Dieudonné, Dumout (du Nord), Deshaumes, Dupont (de l'Eure), Dattier, Dattier, Farrau, Faure-Dère, Gigon de Laberterie, Golbéry, Havin (malade), His, Joly, Juvet, Janiaux, Janyen, Laffitte, Lelong, Lescot de la Mil-

landrie, Lestiboudois, Letourneur, Mangin-d'Oins, Marchal, Monnier de la Sizeranne, Monthierry, Nicod, Pelissé de la Mirandolle, Pfleger, Delaplesse, Robineau, Saubert, Struch, Terrebasse, Teulon, Muteau, Turret, Tribert, Tueux.

Nous engageons les électeurs dont les représentants seraient encore dans les départements, à leur faire comprendre que leur place est en ce moment à Paris.

— On s'entretient beaucoup à la chambre d'un député qui est passé dernièrement en Belgique, laissant dans la bourse de ses créanciers un déficit de près de dix-huit cent mille francs. On se demande si cet honorable donnera sa démission, et, dans le cas où il ne jugerait pas convenable de la donner, quel moyen on pourrait employer pour qu'un arrondissement soit représenté à Paris et non pas à Bruxelles.

On parle aussi d'un autre honorable qui a trempé dans une affaire de mines assez peu honnête, et qui en ce moment est tourmenté par des actionnaires mécontents qui lui disent : « Remboursez-nous ce que vous nous avez volé, ou nous demandons à la chambre l'autorisation nécessaire pour vous poursuivre en escroquerie. » Ces faits font grand honneur à la représentation nationale.

— Parmi les députés qui ont fait scission avec l'opposition pour se rallier au ministère, on cite M. Lacrosse, député du Finistère. Plusieurs collègues de cet honorable ont eu avec lui des luttes assez vives au sujet de la désertion qu'ils lui reprochent.

— Il paraît certain que la loi sur la question des sucres sera très-prochainement présentée à la chambre. Déjà les députés intéressés à ce que le principe de l'indemnité soit admis, cherchent à démontrer à leurs collègues que ce système est la meilleure manière de trancher la question. Nous devons dire qu'ils rencontrent généralement peu de sympathie, et cela n'a rien qui nous étonne. La chambre se décidera difficilement à entrer dans un système qui serait une voie de perdition pour tous les principes d'économie politique que les bons esprits ont jusqu'à présent professés.

— Il règne toujours une certaine agitation dans l'entourage de M. Thiers, et l'on voit dans ses salons presque autant de monde que dans ceux des ministres. Ce qu'il y a d'assez plaisant, c'est qu'on rencontre chez lui beaucoup de figures qui se sont montrées chez MM. Soult, Teste, Passy, Dufaure, etc. Faut-il en conclure que le ministère est considéré comme ayant très-peu de chances de durée, même par ceux qui lui sont le plus dévoués, et que déjà ils cherchent à se recommander à celui qu'ils regardent comme l'héritier présomptif du 12 mai ?

— Un nouveau journal à bon marché vient encore de paraître. Il a pour titre le *Courrier de Paris*, et se présente comme devant représenter exclusivement les intérêts du département de la Seine. Cette feuille qui, par sa spécialité, a très-peu de chances de recruter des abonnés hors de la banlieue de Paris, est publiée dans un format aussi grand que celui du *Constitutionnel* ou du *Courrier français*, et cependant ne coûte que 30 fr. par an. Il nous semble difficile qu'elle se soutienne à ce prix. La *Quotidienne* qui, l'an dernier, avait essayé de baisser son prix, vient de rétablir ses conditions primitives d'abonnement, et il est probable que tous les journaux qui ont tenté de faire du bon marché seront prochainement forcés d'en faire autant.

— La ville du Havre vient aussi de voir surgir un nouveau journal. Cette feuille, qui porte le titre de *Courrier du Havre*, nous paraît devoir être rédigée dans un esprit de progrès que ne repoussera pas sans doute la population si intelligente de cette cité.

— Les journaux spéciaux confirment aujourd'hui la nouvelle que nous avons donnée de la formation de deux divisions dans l'armée d'Alger, et de la nomination du duc d'Orléans et du général Schramm pour les commander. Il paraît que la division du prince tiendra la province d'Alger, et l'esprit de flatterie est poussé si loin, en certain lieu, qu'un homme du château disait avant-hier aux Bouffes : « On a voulu que le duc d'Orléans fût avec le maréchal pour répondre de lui, et lui éviter les fautes qu'il pourrait avoir envie de faire. »

— On a fait courir aujourd'hui à la bourse le bruit que Mme la princesse de Chimay avait reçu par courrier de son mari, ambassadeur à La Haye, la nouvelle que le roi Guillaume avait voulu fermer les états-généraux, et que les troupes avaient refusé d'obéir à l'ordre de marcher sur la salle des séances. Nous n'avons pas le temps de vérifier cette nouvelle.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 26 DÉCEMBRE.

Peu d'affaires à Tortoni ; la rente était à 80 62 1/2, tantôt demandée, tantôt offerte ; on a même donné à 80 60.

Au parquet, la rente a ouvert à 80 65, et elle est montée assez rapidement à 80 75 ; elle paraissait assez solidement établie, lorsque tout-à-coup des ventes considérables qui ont commencé au parquet ont écrasé les cours, surtout ceux du 5 0/0 qui est tombé de 112 50 à 112 15, cours auquel il a fermé.

Le 3 0/0 est tombé de 80 75 à 80 55, et il a fermé à ce prix. A quatre heures, il était offert à 80 55.

On a annoncé la nomination de M. Thiers comme vice-président de la chambre, et on a dit aussi qu'une proposition relative à la conversion avait été déposée dans les bureaux de la chambre. C'est à ces deux nouvelles (notre compte-rendu de la séance prouve la fausseté du premier de ces bruits) qu'on doit attribuer la baisse de ce jour.

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 26 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. NOGARET, DOYEN D'ÂGE.

A une heure et demie la séance est ouverte.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre dans laquelle M.

Saglio s'excuse sur sa mauvaise santé de ne pouvoir encore participer aux travaux de la chambre.

M. DE VALMY présente le rapport de la commission chargée d'examiner l'élection de M. Mallet à Apt (Vaucluse).

M. MALLET est admis comme député, sans discussion.

L'ordre du jour appelle la nomination de quatre vice-présidents de la chambre. On ouvre le scrutin qui est fermé à deux heures et demie.

Pendant le dépouillement, les députés affluent autour des tables où sont assis leurs collègues scrutateurs. M. Guizot paraît être le plus curieux de savoir d'avance le résultat.

Voici ce résultat :

Nombre des votants.	281
Majorité absolue.	142
M. Calmon a obtenu.	193 voix.
M. Ganneron.	168
M. Jacqueminot.	163
M. Vivien.	123
M. Martin (du Nord).	120
M. de Sade.	117
M. Benjamin Delessert.	81
M. Jacques Lefebvre.	43
M. de Lamartine.	27

MM. Calmon, Jacqueminot et Ganneron sont proclamés vice-présidents de la chambre.

M. LE PRÉSIDENT : Avant de passer au scrutin pour l'élection du 4^e vice-président, la chambre va entendre M. Glais-Bizoin, rapporteur d'une élection.

Après une longue agitation causée par le vote précédent, M. Glais-Bizoin, rapporteur de la commission chargée d'examiner l'élection de M. d'Hubert par le 6^e arrondissement de Paris, a la parole.

Deux protestations ont été rédigées par les électeurs. M. le rapporteur passe rapidement sur la première qui ne relate que des irrégularités de peu d'importance. La seconde, connue déjà de nos lecteurs, est relative à l'introduction de M. Versepuy, beau-frère de M. d'Hubert, et non électeur du 6^e arrondissement, dans la 2^e section du collège, avec une carte d'électeur.

A l'égard de la première protestation, la commission propose de rejeter ce moyen de nullité.

Mais la commission a trouvé grave le fait relaté par la seconde protestation. Elle propose de frapper d'un blâme sévère l'introduction du sieur Versepuy dans la salle des électeurs, et de blâmer également le président de la première section, qui n'a pas ordonné à M. Versepuy de se retirer. La loi, suivant le rapporteur, a été violée, et néanmoins M. le rapporteur propose de valider l'élection. (Violents murmures.)

M. D'HUBERT monte à la tribune. (Marques d'attention.) Il est vrai que mon beau-frère est entré dans une des sections. Quand je l'ai vu, je lui ai dit : « Que faites-vous là, malheureux ? retirez-vous ! » Quoi qu'en disent MM. mes adversaires (on rit), il n'y a pas eu violation de la loi. Ce n'est pas quand on est comme nous habitué à manipuler la matière électorale... (Explosion de rires et de murmures.) Vous riez ? je me sers de l'expression technique... (Nouveaux rires.)

M. D'HUBERT retourne à sa place, au centre gauche.

M. PORTALIS a la parole.

Messieurs, dit-il, je ne suis pas habitué, quant à moi, à manipuler la matière électorale ; mais comme une expression technique a pu échapper à l'honorable préopinant, je ne m'occuperai que de son élection. Je dis donc qu'il n'appartient pas à un membre de cette chambre de se présenter sous d'aussi déplorable auspices, à un candidat qui a introduit un parent dans un collège d'électeurs, ce parent n'étant pas électeur. Il faut donc que vous veilliez à la sincérité de la représentation nationale. Et je m'appuie ici sur l'autorité la plus respectable, sur l'autorité d'un homme qui depuis... mais alors il n'était pas ministre.

Ici M. Portalis cite l'opinion de M. Dufaure à propos d'une élection où le même cas que celui qui vicie l'élection de M. d'Hubert s'était présenté.

Plusieurs voix : Quel était le député ?

M. PORTALIS : C'était M. Parés.

M. GLAIS-BIZOIN, rapporteur, répond en peu de mots que la commission n'a pas vu dans l'irrégularité une illégalité assez grave pour motiver l'annulation de l'élection ; elle n'y a vu qu'un motif de blâme. Si l'introduction d'une personne étrangère dans une réunion officielle d'électeurs suffisait pour faire annuler une élection, presque toujours on ferait entrer des étrangers dans la salle des électeurs pour se ménager le moyen d'obtenir cette annulation.

La chambre adopte les conclusions de M. Glais-Bizoin et valide l'élection du 6^e arrondissement de Paris. Les centres et quelques membres de l'opposition de gauche votent pour l'admission ; l'extrême gauche, presque toute la gauche et le côté droit s'abstiennent ; MM. Portalis et Martin (de Strasbourg) votent contre.

Le scrutin est ouvert pour la nomination du 4^e vice-président.

Il est quatre heures et demie.

On lit dans le Radical du Lot :

Le malheureux commandant Raphaël, dont la tête est tombée sous l'épée des Arabes, est le même que nous avons connu à Cahors, lieutenant dans une compagnie d'ouvriers. C'est par le conseil des amis qu'il s'y était fait, qu'il passa avec un grade inférieur dans le régiment des zouaves. Sa brillante valeur et l'instruction qu'il acquit dans ce corps lui valurent rapidement le rang de commandant et celui d'officier de la Légion d'Honneur. Brave entre les plus braves, Raphaël est mort à 38 ans.

Faits Divers.

Une trouvaille singulière vient d'être faite à Mons, dans une vieille et petite maison, sise près du Château. De toute éternité, cette demeure est tapissée d'une vigne antique ; le propriétaire était occupé à en cueillir les dernières grappes de raisin, conservées dans des sacs, qu'il voulait soustraire à la gelée menaçante, lorsqu'il sentit que son échelle, frappant sur la muraille, rendait un son sourd. Il fouilla la muraille cachée par la treille, et, en démaçonnant quelques briques, il aperçut une niche, pratiquée dans l'épaisseur du mur, qui renfermait deux petites marmites en fer de fonte. Ces vases domestiques ne contenaient rien moins que trente mille francs en pièces d'or du règne de Louis XV. Le propriétaire, fort satisfait de sa vendange, s'applaudit beaucoup d'avoir travaillé à sa vigne. Il avait acheté il y a peu de temps et à fort bas prix cette petite maison ; en remontant aux anciens propriétaires, on se rappelle qu'il y a soixante ans elle fut habitée par un vieil avare qui entassait écu sur écu : il est sans doute le fondateur du trésor qui n'a profité ni à lui ni à ses héritiers directs.

Extérieur.

ESPAGNE. — MADRID, le 18 décembre. — Les partis se dé-

battent encore avec énergie au sujet d'une communication de M. Linage, secrétaire d'Espartero ; les uns la disent apocryphe, les autres authentique ; cependant il n'y a point de difficulté à ce sujet.

Je puis vous assurer que le gouvernement n'a pas été le dernier instruit de cette profession de foi ; les ministres se réunirent à qui ils remirent leurs démissions. Christino, qui ne savait ce qui se passait, fut tout-à-fait surpris, et refusa d'accepter la démission du cabinet. Il paraît qu'alors on adressa au duc de la Victoire une lettre dans laquelle on lui prescrivait d'écrire une communication de sa main dans un sens opposé à celle de Linage, et l'on exigeait le renvoi de son secrétaire. La reine a écrit en a fait autant de son côté. Maintenant chacun attend avec anxiété le résultat de ces négociations ; de sorte que, par le fait, Espartero est, comme vous le voyez, le maître de nos destinées.

Les progressistes ont tenu une assemblée dès la réception de la lettre de Linage, et ils y ont décidé de donner à ce document la plus grande publicité. Une souscription fut ouverte qui donna 10,000 réaux sur-le-champ ; les rédacteurs de l'*Eco del Comercio* offrirent l'impression à dix mille exemplaires, qui ont été déjà envoyés dans toutes les provinces.

Quelques journaux annoncent que Cabrera s'est retiré en Catalogne avec quarante chevaux ; les uns prétendent qu'il prend la fuite et que la désertion est dans son camp ; pour moi, je pense qu'il va préparer les voies à don Carlos qui s'échappera au premier jour, ou réorganiser l'armée de Catalogne. Du reste, vous êtes mieux au courant de ce qui se passe en Aragon que nous ici ; je puis dire, d'après des lettres de l'armée que j'ai lues, que la guerre ne finira qu'à coups de canon. Le papier a obtenu une hausse, mais si faible qu'elle est insignifiante.

Le 19. — Je n'ai le temps que de vous dire que le ministère, après un conseil extraordinaire, a décidé qu'il allait écrire sur-le-champ à Espartero pour lui demander de désavouer la lettre de son secrétaire Linage en le destituant, et si le général refuse, le ministère se retirera en entier.

Tout Madrid s'occupe de ce document qui a produit une sensation telle que tout est en dislocation ; modérés, exaltés, tout le monde attend avec une égale impatience la réponse du duc de la Victoire.

SARRAGOSSE, le 21 décembre. — Les bataillons d'Almanza ont passé la nuit du 19 à Lérida ; pendant ce temps la division d'Aspiroz, en combinaison avec celle du commandant-général Alcocer, menaçait une faction nombreuse qui était aux environs de la Cerdana. Alcocer, en avançant sa ligne militaire jusque sur les bords du Noguera Rivagorzano, a rendu un grand service à la province de Huesca.

Cabrera était, le 15, de retour de son expédition, et se trouvait à la Fresnada où il achevait de ruiner le vieux château, se faisant protéger par deux bataillons et quelques chevaux à Valgornera et Valdealgorta. Il a fait aussi incendier l'église de Valderobles et celle de Monroyo, avec le palais et la tour de la Muela. Tout ce qu'on disait de la fuite de ce partisan est donc faux ; et nous voyons bien qu'il ne faut pas compter qu'il abandonnera la partie.

Cabrera est capable de prolonger la guerre indéfiniment, surtout si Espartero ne bouge pas plus qu'il n'a fait jusqu'à présent. Il nous prive de tous les points d'appui qui pourraient nous servir à marcher sur Morella où il concentre toutes ses forces. Ce n'est point que les populations soient contentes de la guerre ; sur un fanatique, il y en a bien quatre qui ne le sont pas. Le meilleur moyen qui lui réussit pour tirer des contributions, c'est de prendre des otages. Mais le blocus n'est point parfait, et Cabrera est ravitaillé et de chaussures et de vêtements. Nous ne savons faire en Espagne les choses qu'à demi.

Une réquisition de mulets vient d'être ordonnée pour porter les bagages de l'armée. L'autorité tâche d'exciter l'enthousiasme à propos de ce nouvel impôt dont nous serions délivrés si Espartero l'avait voulu.

Les élections nous occupent beaucoup.

21 décembre. — Il n'y a rien de nouveau au quartier-général : les troupes gardent leurs cantonnements. Ces jours-ci, un convoi de quelques têtes de bétail qui se rendait aux avant-postes fut surpris par un détachement carliste qui s'en empara en nous tuant deux hommes.

La désertion est toujours grande parmi les factieux. Un capitaine passé avec une douzaine d'hommes a assuré que l'armée carliste était dans le plus affreux dénuement, et que la misère qui y régnait contribuait pour beaucoup à la désertion.

On s'entretient toujours du départ de Cabrera pour la Catalogne. Ce qu'il y a de certain, c'est que Cabrera n'est pas du tout en fuite, et qu'il s'est rendu sur la frontière de Catalogne pour s'aboucher avec les principaux chefs carlistes qui s'y trouvent, pour combiner des opérations défensives, car il a l'intention de prendre le commandement des deux armées réunies.

— La *Gazette officielle* publie un décret en deux articles.

Le premier article porte que les acquéreurs de biens nationaux sont tenus d'acquitter la huitième partie du montant de leurs achats d'après la teneur indiquée par la loi du 1^{er} décembre 1837.

Par le second, le gouvernement annonce qu'il a l'intention de proposer aux cortès les mesures nécessaires pour améliorer le sort des détenteurs de la dette non liquidée.

Un nombre considérable d'électeurs de Madrid viennent de faire une exposition à la régence pour lui démontrer l'illégalité de la circulaire ministérielle du 5 décembre, concernant les élections, et l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent de pouvoir se conformer aux dispositions qu'elle contient.

Variétés.

RÉFUTATION DE L'ÉCLECTISME.

PAR PIERRE LEROUX (1).

La science fait un progrès continu ; tout philosophe se nourrit naturellement de celle de ses devanciers ; il a sa cause en eux, et, qu'il ait ou non la conscience de l'œuvre qu'il a accomplie, il ne saurait laisser cette science au point où il l'a trouvée. Par l'humanité de son temps, et la nature telle qu'elle existe de son époque, il se rattache comme tout homme aux progrès de l'humanité antérieure, et il vient à son tour, travailleur et martyr de cette route laborieuse que l'humanité parcourt, prendre le flambeau de la vie où ses devanciers l'ont laissé et le porter plus loin.

Ainsi, dans cette chaîne indéfinie, chaque génération, chaque homme n'est qu'un chaînon ; chaque grand monument philosophique est un résultat du passé, une pierre d'attente pour l'avenir ; la vie humaine est un concert sans fin qui retentit sur tous les siècles, une voix toujours nouvelle et dont l'écho ne meurt jamais.

Nul génie ne pourra se soustraire à cette loi impérieuse, et Descartes lui-même, le plus indépendant de tous les génies phi-

(1) 1 vol. — Chez Gosselin, rue Saint-Germain-des-Prés. — Paris.

philosophiques, sera enserré par le passé et l'avenir; il sera le chaînon entre Luther et Voltaire.

Mais si tout philosophe s'était des travaux faits avant lui, nul n'est philosophe qu'à la condition de s'emparer de la pensée qui a présidé à ces travaux, de la féconder de son inspiration, de l'étendre, c'est-à-dire de porter en avant le flambeau qu'on lui a remis. En un mot, tout philosophe, pour être regardé comme tel, doit formuler son système, dire d'où il part et où il va; guide de la caravane humaine à l'époque où il vit, c'est à lui d'indiquer la route que l'humanité doit suivre.

L'éclectisme empruntera toutes les pensées émises; la philosophie seule les réunira, leur imprimera une vie commune, s'orientera avec elles; la science sera la matière de la philosophie, la philosophie sera la force, la puissance créatrice.

Mais comme le monde marche toujours, tout philosophe ne proclamera que des vérités incomplètes, et ceux qui le suivront pourront le combattre sans briser l'unité générale qui relie tous les esprits, sans détruire la fraternité entre tous les penseurs, nécessaires les uns aux autres pour produire la vérité commune.

Et que l'on cesse de croire qu'il a existé des philosophes, des penseurs, qui n'aient pas eu un système sur Dieu, sur l'homme et sur la nature. Ce système a été tellement essentiel à l'esprit humain que, sans lui, celui-ci n'existerait pas; à chaque époque, ou l'humanité collective le reconnaît et le donne, ou les penseurs le cherchent. Dans cette période de recherches, il est vrai, le doute et le scepticisme régnent, mais le scepticisme transformé, sans s'en apercevoir, en croyance, mais le doute devenu système et affirmation.

L'homme qui doute des croyances religieuses dans lesquelles l'humanité a vécu, doute avec la raison de son temps, avec la science de son temps, et en même temps contre l'une et contre l'autre; il doute, parce qu'il n'ose encore affirmer; il émet un doute sur ce qui fut autrefois, parce qu'il n'ose vous dire encore ce qu'il croit être dans l'avenir. Le temps du révélateur viendra plus tard en procédant de cette époque.

Ce n'est pas pour lui seul qu'il doute; il sent que sa raison s'adresse à la raison générale; il comprend qu'attaquer les erreurs, c'est débarrasser la marche de cette raison, c'est commencer à grossir le présent de la science qui luira sur l'avenir. Le scepticisme est donc une époque d'élaboration, de transformation; il renie le passé, mais il s'élance vers les siècles futurs. Aussi, pour bien comprendre la valeur de tout philosophe, de tout penseur, il faut le rattacher à son temps, comme on rattache un artiste à telle ou telle époque de civilisation; il faut regarder derrière et devant lui, voir ce qui tombe, voir ce qui s'élève et à quelle œuvre il a prêté sa force. Alors seulement on peut juger son système par sa tendance, par sa coopération à l'établissement de tel ou tel système; alors aussi on arrive à conclure que l'éclectisme pur n'existe pas comme système philosophique.

En effet, tout philosophe apporte une individualité, une innéité nouvelle, de même que et parce que la nature et l'humanité varient de siècle en siècle. Cette force du penseur trouve donc dans ce changement successif un aliment toujours nouveau; elle a sans cesse quelque chose à détruire ou à créer; elle a toujours à résoudre les problèmes que la nature et l'humanité enfantent. Ainsi la philosophie et l'humanité, deux forces différentes, réagissent continuellement l'une sur l'autre. L'humanité enfante et la philosophie explique; la philosophie découvre et l'humanité adopte en développant.

Platon vulgarise les idées orientales, et pose la théorie de l'idéal; il enseigne à son époque qu'il y a en Dieu un verbe de Dieu. Platon meurt et son idée germe, et le monde qui ne meurt pas en fait le christianisme. Jésus devient le verbe incarné. Alors le platonisme a fait son temps; c'est à Jésus, c'est au christianisme qu'il appartient désormais de faire progresser l'humanité. Puis un temps viendra où cette humanité aura dépassé elle-même l'horizon du christianisme, où Galilée sera plus savant que Moïse, où quelques paroles obscures de Jésus seront au-dessous des vœux et des besoins du monde, où Voltaire déracinera l'arbre, et où l'Evangile ira prendre sa place à côté de la Bible.

Ainsi, la philosophie aura toujours été une religion; tantôt une religion qui se continue, tantôt une religion qui se crée; et l'on ne pourra sans injustice refuser aux pères de l'Eglise le titre de philosophes, car tous les vrais philosophes ont été religieux à des degrés divers, suivant que l'humanité était plus ou moins rapprochée d'une doctrine religieuse. Il n'y a pas d'autre distinction à établir entre eux.

Avant Platon, on croyait à des dieux multiples qui s'incarnaient; ce philosophe entrevit l'idéal, le verbe de Dieu, et par lui l'humanité, qui distingua ce verbe en Dieu, crut à l'incarnation de ce verbe avec saint Paul et saint Augustin. Il y eut l'erreur à côté de la vérité. Jésus fut l'objet d'une idolâtrie parmi les hommes qui ne devaient le considérer comme l'incarnation du verbe de Dieu que parce que nous sommes tous fils du Dieu qui est en nous tous, qui conduit l'humanité et se manifeste à elle. Ce Dieu s'est manifesté en Jésus pour expliquer ses desseins nouveaux sur l'humanité, desseins dont Pythagore et Socrate avaient été les révélateurs avant Jésus. L'erreur du monde a consisté à prendre un fait qui se généralisait pour un fait particulier.

L'humanité a plus tard reconnu l'erreur; et après avoir développé la vie individuelle dans l'ascétisme religieux, elle tend à développer la vie humaine collective. Substituant l'idée d'une création continue de Dieu dans l'humanité à la pensée d'une intervention unique en un seul homme, elle a proclamé que le genre humain est parfait; apercevant dans la nature une vie propre et une spontanéité, elle a reconnu qu'il y avait en elle un mouvement progressif. Le spiritualisme et le matérialisme, ennemis jusque-là, se sont unis pour proclamer cette idée féconde de progrès et de perfectibilité qui doit un jour rénover l'homme aussi bien que la terre, faire une société aussi bien qu'une religion nouvelles.

La philosophie aujourd'hui possède une vérité supérieure à celle du christianisme, car cette vérité renferme la fraternité chrétienne, l'étend et l'applique. Jésus dit aux hommes: « Vous êtes frères, aimez-vous les uns les autres; » et les hommes bâissent des couvents et s'y retirent, ou bien souffrent dans la société civile des imperfections qu'ils ne tentent pas de corriger. La philosophie qui succède au christianisme transforme la loi de la fraternité dans la notion de l'unité de l'esprit humain, et s'écrie: L'esprit humain est un, vous êtes tous solidaires! et les hommes cherchent un état social meilleur, et s'efforcent de corriger les imperfections.

Voilà le système philosophique qui ressort de la *Résolution de l'éclectisme*. Dans l'impossibilité de citer ces belles pages qui se lient, se tiennent, s'appellent, de sorte qu'il faut les citer toutes ou point, j'ai analysé, resserré un grand tableau dans un cadre étroit; l'auteur me pardonnera, j'espère, de n'avoir pu faire tout ce que méritait sa doctrine d'avenir et de consolation.

Je continue maintenant à le suivre. Le progrès offre des moments de transition où l'humanité passe lentement et invisiblement d'une pensée à une autre, d'un système à un autre; aux époques éloignées des hommes sont venus qui n'ont vu que les faits actuels, qui, sans se rattacher à aucune tradition du passé, sans rêver aucun idéal d'avenir, se sont occupés de matières

philosophiques, se sont crus philosophes et se sont appelés éclectiques, tandis que le nom d'érudits était le seul qui leur convint. Trois hommes surtout ont rempli ce rôle: Potamon d'Alexandrie, qui soutint que la philosophie était toute faite, et nia par conséquent le progrès, ou plutôt ne le soupçonna pas. Puis, après la renaissance, au moment où tous les savants redemandaient des systèmes à Platon, à Aristote, à Zénon ou à Epicure, Juste Lipse renouvela l'éclectisme de Potamon, et le fit sans succès, parce que, vivant à une époque de querelles religieuses, il n'osa prendre parti, et se posa sans force entre le pape et Luther. Cette double tentative impuissante, M. Cousin l'essaya de nos jours, entraînant avec lui M. Jouffroy.

Ce qui a conduit ces deux hommes à embrasser la méthode éclectique, le voici:

La révolution avait brisé toute tradition du passé; l'Empire se fit réactionnaire contre la révolution et contre la philosophie du XVIII^e siècle qu'elle résumait, et l'école normale, repoussant J.-J. Rousseau, Montesquieu, Voltaire, Diderot, se fit idéologue et psychologue. En opposition à la philosophie qui avait lutté contre la constitution théologique et féodale, M. Royer-Collard avait importé les idées des penseurs écossais; M. Cousin enseigna leur psychologie, et put, dans la lassitude où l'on était tombé, attaquer la philosophie du siècle passé et la nier.

M. Cousin, à qui sa flexibilité d'esprit permet de quitter et de prendre facilement des habitudes, ne resta pas long-temps écossais; il emprunta aux Prussiens les idées allemandes et arriva enfin à l'éclectisme, c'est-à-dire à la négation de toute philosophie qu'il présentait elle-même comme une philosophie.

L'école éclectique se plaça, sans se prononcer, entre le sensualisme et la théologie, entre l'ancien régime et la révolution, entre la république et la monarchie; cette école résulta des opinions qui se heurtaient; elle ne fut ni inspirée, ni révélatrice. C'est elle qui, se résumant en forme politique, emprunta un peu à chacun des ordres démocratique, monarchique et aristocratique, pour aboutir au juste-milieu.

M. Cousin n'a pas compris la nature de la philosophie quand il a voulu qu'elle dût tout, quand il lui a refusé l'inspiration qu'il accorde à l'humanité et à chaque siècle; il a oublié ces belles paroles de Platon: « Dieu nous a donné deux ailes pour nous élever à lui, l'amour et la raison; » il a assimilé la philosophie à la physique; il l'a réduite à un rôle d'observation des faits. Et il s'égare, il se contredit dans les divers exposés de sa doctrine psychologique, à propos du *moi* et du *non moi*, et de cette conscience à laquelle il attribue un si grand rôle d'observation et d'analyse; il s'égare en voulant accorder entre eux ceux à qui il a emprunté quelque chose.

M. Cousin prétend que les religions précèdent les philosophies, que celles-ci sortent des premières; refusant à la pluralité des hommes le pouvoir de comprendre, il fait de la philosophie l'aristocratie de l'espèce humaine et donne la religion aux masses; il établit deux camps, et cette division profonde que tout semble aujourd'hui tendre à détruire, M. Cousin la proclame et la maintient.

Si le maître devait renfermer sa parole en lui-même, on pourrait le laisser développer en paix son erreur; mais M. Cousin est le chef d'une école qui essaya de courber le dix-huitième siècle aux pieds de l'auteur de la charte, et qui exerce aujourd'hui un empire sans bornes sur l'enseignement de la philosophie, sur l'instruction publique en France; ses qualités brillantes, sa haute intelligence et son génie ne compensent pas ce qui lui manque, la vérité. Où la vérité fait défaut, c'est l'erreur qui règne, et voilà pourquoi M. Leroux combat les fausses doctrines de M. Cousin.

M. Leroux, attaquant à la fois et le principe et son application, regarde la philosophie et la religion comme identiques; par lui toute religion est une philosophie; il définit la philosophie la science de la vie, la science de l'être, et lui assigne pour but constant de faire une religion ou d'en défaire une dans le but d'une à venir. Il donne au philosophe le caractère du prêtre éternel de l'humanité, qui travaille par elle et pour elle. Inspiré par les masses, celui-ci ne separe pas sa destinée de la leur, et ne les condamne pas à une ignorance éternelle qui n'est autre chose que l'esclavage; car il sait qu'un lien divin unit entre elles toutes les portions de l'humanité et que l'ignorance des masses fait l'ignorance des philosophes. Par la science, il comprend que la vie est une aspiration vers l'avenir, que les formes présentes tomberont pour faire place à d'autres, et il prépare cet avenir; par le sentiment, il est uni de sympathie avec tout ce qui souffre, tout ce qui est opprimé, se range de son parti, et prépare la solution des problèmes qui tourmentent l'humanité.

Unissant tous les philosophes entre eux, les faisant converger vers un but commun, M. Leroux rattache tous les systèmes philosophiques qui ont divisé les écoles à la vie progressive de l'humanité, à l'œuvre de formation et de destruction des grands systèmes religieux qu'il regarde comme les germes d'un monde nouveau qui doit surgir après eux.

Dans le développement de sa pensée, M. Leroux a défini admirablement les opérations de notre intelligence; il a démontré le rapport qui existe irrévocablement entre le *moi* et le *non moi* agissant l'un sur l'autre; il a signalé les erreurs dans lesquelles sont tombés les psychologues en observant les phénomènes qui étaient en eux et qu'ils ont pris pour eux-mêmes, alors qu'ils n'ont pas compris la raison qui nous fait rattacher à notre existence toujours présente les phénomènes que nous apercevons passés.

Dévoué à la sainte doctrine du progrès et de la perfectibilité, M. Leroux devait combattre celui qui ne reconnaît que le présent, qui n'a pas senti l'humanité en lui, qui ne s'est pas uni à elle, de même que précédemment il n'avait cherché Dieu que par la logique, au lieu de le demander au sentiment et à la raison associés.

Dans la marche constante du monde, il vient des époques où se développe au sein de l'humanité un sentiment nouveau qui relie en un même faisceau des idées qui semblaient inconciliables; où une pensée unitaire réunit en elle mille pensées dissimulées dans les siècles précédents; germes que les siècles ont jetés l'un après l'autre dans un même champ et que le soleil fera surgir un jour tous ensemble.

Nous sommes à une de ces époques. L'humanité repousse les philosophes glacés qui n'obéissent qu'à l'intelligence; elle sent en elle un cœur, de l'amour et de la charité, et elle veut développer pour le bonheur de tous les hommes ce qui est renfermé dans la charité, dans l'amour et dans le cœur.

A de pareilles époques où l'on pressent l'avenir, travailler à établir des principes de sociabilité, ruiner les idées d'égoïsme qui ont trop long-temps affligé le monde, faire prédominer les pensées d'égalité et de fraternité, est une tâche noble et grande. Voilà ce qu'a tenté de faire M. Leroux par la philosophie. Employer ainsi au profit de l'humanité la puissance créatrice dont on est doué, c'est dignement se servir de ce que la nature vous a confié d'intelligence et de force pour aider au progrès du monde.

KAUFFMANN.

COURS DE DROIT COMMERCIAL.

Programme.

PROLÉGOMÈNES. — 1^o Définition des termes; 2^o indication des sources.

DROIT PRIVÉ. — I. Des personnes. — 1^o De l'état des personnes en droit commun, des faits qui entraînent la jouissance ou la privation des droits civils, qui en modifient ou en suspendent l'exercice. — 2^o De la capacité des personnes en matière de commerce. — 3^o De la qualité de commerçant et des actes d'où elle résulte. — 4^o Devoirs généraux des commerçants: comptabilité, publicité des conventions matrimoniales, etc. — 5^o Auxiliaires des commerçants, agents de change, courtiers, commis, artisans.

II. Des obligations. — 1^o Des choses dans leurs rapports avec les contrats commerciaux. — 2^o Des obligations conventionnelles en général. — 3^o Des sociétés civiles et commerciales; modifications proposées dans la législation des commandites et des sociétés anonymes. — 4^o De la vente, des marchés à terme. — 5^o Du change et de la lettre de change. — 6^o Du louage et des entreprises de transport. — 7^o Du prêt, des crédits et des comptes-courants. — 8^o Du dépôt, du mandat et de la commission. — 9^o Du cautionnement, des contrats aléatoires et des assurances. — 10^o Des contrats du commerce maritime.

III. Des actions. — 1^o Des actions en général. — 2^o Des faillites. — 3^o Des banqueroutes simples et frauduleuses. — 4^o Des délits et des peines en matière de commerce: escroquerie, abus de confiance, coalition, contrefaçon. — 5^o Des juridictions commerciales: organisation, compétence et procédure.

DROIT PUBLIC. — 1^o De la liberté du commerce. — 2^o Administration commerciale: ministère, conseil-général, chambres. — 3^o Rapports du commerce avec le trésor public: donanes, contributions, patentes, monopoles, monnaie, dette publique. — 4^o Institutions protectrices des intérêts et des mœurs: propriété industrielle et littéraire, cautionnements, taxes et tarifs, poids et mesures, contrôle et condition, police des manufactures et des ateliers. — 5^o Institutions destinées à l'encouragement de l'industrie nationale et des transactions particulières: écoles, conservatoires, manufactures royales, marchés et foires, entrepôts et ports francs, bourses de commerce.

DROIT INTERNATIONAL. — 1^o Influence du commerce sur les rapports mutuels des nations: principes du droit des gens. — 2^o Des Français à l'étranger, attributions des consuls, règles spéciales pour le commerce du Levant. — 3^o Des étrangers en France. — 4^o Des traités de commerce de la France avec les principales puissances d'Europe et d'Amérique. — 5^o Aperçu de la législation commerciale en vigueur chez les peuples les plus importants et les plus voisins.

Le cours a lieu tous les lundis et vendredis, à 3 heures, au Palais-des-Arts.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Extrait du journal le Commerce, de Paris, du 18 décembre 1839.

Nous lisons dans le *Journal du Commerce* de Lyon que M. Graingeat, maître de poste à Lyon, jaloux de se rendre au commerce, et sachant combien lui sont avantageuses la célérité des communications et la promptitude dans les transports des marchandises, s'est empressé de faire des arrangements avec le fondé de pouvoirs de M. de l'Aubépin, inventeur des voitures à six roues, suspendues, à trains articulés, et vient d'établir, au moyen de ces voitures, un service régulier sur la route de Lyon à Marseille, en passant par Grenoble et la nouvelle route de la Croix-Haute.

Si donc, comme on vient de nous l'assurer, MM. Havet et Ce, de Paris, conjointement avec M. Varnier fils aîné, du Havre, se sont décidés à monter un service accéléré de Paris à Lyon, comme ils en organisent un en poste du Havre à Paris, avec les nouveaux véhicules suspendus, la mise en activité de ces trois services ferait jouir le commerce d'une célérité telle que la marchandise pourrait parvenir du Havre à Paris en 30 heures, de Paris à Lyon en 60 heures et de Lyon à Marseille en 50 heures, ou du Havre à Marseille en 140 heures, et de Paris à Marseille en 110 heures. Depuis l'épreuve de ces voitures polycycles faite à Paris par les sieurs Havet et Ce et Varnier fils aîné, dont nous avons rendu compte dans notre feuille du 27 novembre dernier, nous avons appris que, de la seconde épreuve qu'ils ont fait subir à leur nouvelle voiture à six roues, dans son trajet de Paris au Havre, avec une charge réelle de 8,800 k., poids constaté au départ à la bascule de la Chapelle-Saint-Denis, et 6,100 k. également constatés au départ du Havre, il est résulté: 1^o que ces nouvelles voitures roulent sans chocs ni cahots; 2^o qu'elles sont inversables; 3^o qu'elles tournent avec la plus grande facilité dans les établissements de roulage les plus étroits; 4^o qu'en roulant sur des pentes glacées, comme sur les verglas, elles ne fringent pas; 5^o qu'elles ne détériorent pas les routes; 6^o qu'elles exigent un moins grand nombre de chevaux à charge égale dans les côtes les plus rapides; 7^o que le trajet de Paris au Havre s'est effectué en 40 heures avec les mêmes relais établis pour le service d'un chariot de quatre roues faisant ordinairement le parcours en 54 heures.

Tels sont les précieux avantages qu'offrent ces nouvelles voitures qui, du reste, semblent être inventées pour défendre le domaine des routes ordinaires. En effet, ces voitures à six roues, à douces allures et à facile traction, peuvent, sous quelques rapports, faire concurrence avec les chemins métalliques, sinon pour la vitesse, au moins pour l'économie, la sécurité et l'avantage de s'arrêter à volonté. Aussi voyons-nous avec plaisir des entreprises se former de toutes parts pour l'exploitation de ces locomotives.

Nous ne saurions aussi trop rappeler l'attention des messagistes ainsi que celle du commerce sur ces nouveaux véhicules qui sont reconnus inversables, surtout lorsque nous lisons dans les journaux de Lyon que les messageries royales ont versé à la descente de Tarare. La sûreté des voyageurs et des marchandises doit être un puissant motif pour donner la préférence à ces nouvelles voitures à six roues sur toutes les autres déjà établies.

S'il est des établissements d'une incontestable utilité, ce sont les *caisses d'épargne* et la *Banque de Prévoyance*. Créées par ordonnances royales, ces institutions répandent leurs bienfaits dans nos populations; les premières sont utiles aux ouvriers et industriels, la Banque de Prévoyance est la providence visible et conservatrice des fortunes. Ce qui la distingue des autres établissements analogues, mais non autorisés, c'est qu'un commissaire du roi surveille toutes ses opérations, que l'administration rend ses comptes tous les six mois au gouvernement, et qu'enfin dix-neuf ans d'existence permettent à cette Banque de prouver par des faits les augmentations de capitaux et de revenus promises à ses actionnaires. Les placements ont lieu en espèces, depuis 100 f., 1,000, 10,000 et au-dessus, ou en inscriptions de rente sur l'état. Déjà près de 30 millions de francs placés dans cette Banque prouvent son importance, et son immense utilité doit être appréciée en ce moment surtout où tant de faillites et de mauvaises affaires viennent ébranler tant de positions sociales.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Willermoz, à Lyon, en l'étude de Me Hennequin, notaire, rue La-font, n^o 2, successeur de M. Casati.

Feuille d'Annonces.

KEEPSAKE DE L'ART EN PROVINCE. 1840.

Grand in-8°, papier vélin, avec encadrements en couleur, gravures et portraits avant la lettre, reliures élégantes avec étuis, dans les prix de 20, 25 et 30 fr.—Ce magnifique ouvrage est destiné pour les jeunes personnes.

On trouve à la même librairie un assortiment complet de livres pour étrennes, élégamment reliés par Simier et Mulher, de Paris, et Mériat, de Lyon. (336)

ANNONCES JUDICIAIRES.

ÉTUDE DE M^e DARGAUD, AVOUÉ A LYON, RUE DE LA LOGE, 4.

Le samedi onze janvier mil huit cent quarante, à dix heures du matin, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, aura lieu l'adjudication définitive d'une maison sise à Lyon, rue du Bessard, n° 11.

Cette maison a caves voûtées, rez-de-chaussée et cinq étages. Elle a été estimée par les experts à la somme de onze mille cinq cents francs.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Dargaud, avoué à Lyon, rue de la Loge, n° 4, ou à M^e Cornuty, aussi avoué à Lyon, rue Bombarde, n° 1. (1627)

(1601) Lundi prochain trente décembre mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, sur la place de la Préfecture, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, commode, placards, tabourets, bouteilles vides, poêle en fonte, batterie de cuisine, etc. DEMARE.

(1562) Le lundi trente décembre mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, sur la place Saint-George, à Lyon, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente au comptant de divers objets mobiliers et marchandises saisis, consistant principalement en baillies, poêle, chaises, chandeliers, tables et divers autres ustensiles de cuisine. NOEL TROULLIER, Huissier à Lyon, quai Humbert, n° 5.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1625) A VENDRE,

UNE TRÈS-BELLE TERRE,

Située sur les communes de Chenoves, Messey-sur-Grosne, Saint-Boil, Saint-Vallerin et Jully, canton de Buxy, arrondissement de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Elle consiste : 1° en une belle maison de maître, maison de cultivateur et d'exploitation, 2° en 92 hectares de terres labourables, 3° en 54 hectares 22 ares de prés, 4° en 21 hectares 48 ares de vignes, 5° et en 54 hectares 25 ares de bois.—Total : 221 hectares 95 ares.

Une partie de cette propriété est facile à vendre en détail. S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e Mathey, notaire à Chalon-sur-Saône, rue de la Poissonnerie, 6.

ÉTUDE DE M^e CHASTEL, NOTAIRE A LYON, RUE BAT-D'ARGENT, n° 10.

(1624) A VENDRE DE SUITE.

Une superbe brasserie située dans une ville chef-lieu d'un des départements limitrophes de celui du Rhône, ayant une nombreuse clientèle, de grands bâtiments et tous les ustensiles nécessaires; le tout dans le meilleur état. On aura toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e Chastel, notaire à Lyon, rue Bat-d'Argent, n° 10, et rue Mulet, n° 9.

ÉTUDE DE M^e ROSIER, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-COME, n° 4.

(1623) A VENDRE

A 5 1/4 p. 0/0 de son revenu.

Une maison située à Saint-Just, près de l'église.

A PLACER.

Capitaux de 3, 5, 10, 20, 40,000 f. et au-dessus.

ANNONCES DIVERSES.

(7011) A VENDRE. — Divers emplacements propres à recevoir des constructions, situés clos des Colinettes.

S'adresser, pour en traiter, à MM. Bodin frères et Ce, chez M. Boissot, rue Godefroy, n° 7, aux Brotteaux.

(8385) A VENDRE. — Piano en acajou à six octaves et demie.

S'adresser, pour le voir, rue de la Préfecture, n° 12, au e, la porte à gauche.

(7035) A CÉDER DE SUITE,

Pour cause de maladie.

Un fonds d'externat et de pensionnat, situé dans le cœur de la ville. Cet établissement donne 2,500 fr. de bénéfices. S'adresser au bureau du journal.

(7036) MÉTHODE PACINI.

M. l'avocat PACINI ouvrira deux nouveaux cours de grammaire et d'orthographe françaises en 25 leçons, lundi 13 janvier 1840, l'un pour les dames à trois heures et demie, l'autre pour les messieurs à huit heures et demie du soir.—Trois leçons par semaine.—Prix du cours : 40 fr. par élève.

Il suffit de savoir lire et écrire sous la dictée pour être admis. On est prié de se faire inscrire avant l'ouverture des cours chez le professeur, rue de l'Enfant-qui-pisse, 2, au 2^e, où l'on trouve sa méthode imprimée.—Prix : 5 fr.

(7037) Le nouvel acquéreur du restaurant exploité ci-devant par M. Laverlochère vient se recommander au public avec l'intention d'obtenir par ses soins la vogue que cet établissement avait réalisée. On trouvera à toutes heures des diners à prix fixe de 1 fr. 25 c. et au-dessus. Le service se fera avec propreté et célérité.

A partir du 15 décembre.

SERVICE ACCÉLÉRÉ PAR CHARIOTS
DE LYON A PARIS ET RETOUR.

Partant tous les jours,

FAISANT LE TRAJET EN SEPT JOURS.

A Lyon, chez MM. Gillet et Plasson, port du Temple, 45;
A Paris, chez MM. Langlois aîné et fils, rue des Marais-Saint-Martin, 15. (8373)

PAR CESSATION DE COMMERCE.

LIQUIDATION A PRIX DE FABRIQUE

D'une grande quantité de porcelaine, cristaux, cuves à liqueurs, porcelaine opaque, objets de luxe et de service journalier, RUE SAINT-PIERRE, 9. (7023)

(7033) AVIS AU COMMERCE.

La maison BÉRANGER ET Ce, informée que des individus colportent sous son nom dans la ville et les environs des poids et des mètres inférieurs et tarés, prévient le commerce qu'elle n'a jamais fait colporter et que la vente de ses marchandises, poids et mesures, ne s'effectue que dans ses magasins, rue Dubois, 15, et pour les balances-bascules, dans ses ateliers, cours Trocadéro, 10, aux Brotteaux.

(8388) AVIS.

On trouve toujours à l'enseigne du Clos-Vougeot, rue Luizerne, n° 4 bis, des vins en bouteilles de toutes qualités, à des prix modérés et d'un choix parfait. Personne n'ignore que M. J. Lauseure, de Nuits, qui alimente ce dépôt, est réellement détenteur des vins du clos de Vougeot, Romané, Conti et Chambertin. Ce seraient d'excellentes étrennes pour les connaisseurs et amateurs.

COMPAGNIE
D'ASSURANCES GÉNÉRALES

SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

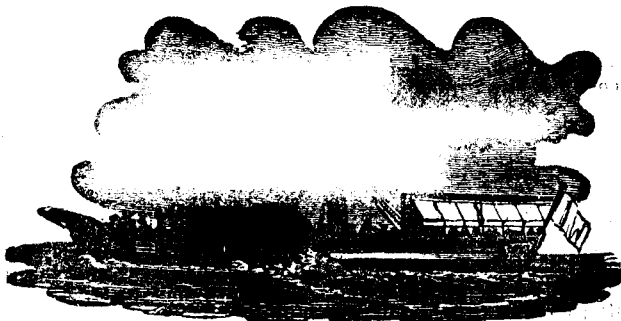
Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (162)

(291) COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES BATEAUX A VAPEUR
DU RHONE.



A dater du dimanche 6 octobre,

LES DÉPARTS POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

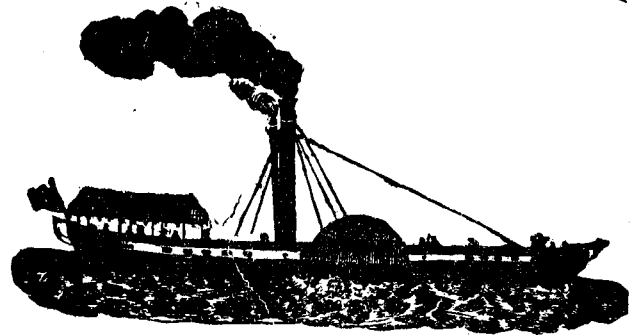
Ont lieu, tous les jours, à SIX HEURES du matin, du quai de la Charité.

PATE PECTORALE FORTIFIANTE AU SALEP
DE PERSE.

Inventée et préparée par A. Michel, pharmacien, rue Pêcherie, à Tarare (Rhône).

Supériorité constatée sur les autres pectoraux pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, irritations, maladies du cœur, de poitrine et d'estomac.

Dépôts, à Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 30; chez M. Ladevèze, buraliste, grande rue Mercière, 56; chez M. Viehot, herboriste, rue Poulailherie, et chez M. Vial, pharmacien à Vaise. (2119)



BATEAUX A VAPEUR
SUR LA SAONE.

HIRONDELLES.

Les entrepreneurs des HIRONDELLES ont l'honneur de prévenir MM. les voyageurs qu'ils continueront leur service de LYON à MACON pendant la durée des grandes eaux.

Les départs auront lieu tous les jours, à sept heures du matin. (301)

GUÉRISON
DES
Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute écoule ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales
PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon.—A Saint-Etienne, chez MM. Chermezon, pharmacien, rue de la Comédie. (2031)

DÉPURATIF VÉGÉTAL.

Le Sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien à Lyon, approuvé par l'Académie royale de Médecine, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, rougeurs, démangeaisons, taches et boutons à la peau, de la goutte et des rhumatismes.—Brochure en 12 pages, indiquant le mode du traitement à suivre.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, n° 31.—Dépositaires: à Vienne, M. Bergeron; à Saint-Etienne, M. Martinet; à Rive-de-Gier, M. Marthoud; à Roanne, M. Chervet-Nourisson; à Chalon, M. Buret; à Charolles, M. Bert; à Bourg, M. Béraud. (2114)



BATEAUX A VAPEUR
DE LYON A CHALON.

Les beaux bateaux LE CYGNE et L'AIGLE, connus par la supériorité de leur marche et leur bonne tenue, PARTIRONT TOUTS LES JOURS, A SIX HEURES DU MATIN, L'AIGLE les jours IMPAIRS, Le CYGNE les jours PAIRS. (293)

DÉPURATIF DU SANG.

L'EXTRAIT DE SALSEPAREILLE,
COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, ces ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n° 13. (2005)

AVIS.—MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.